

Agir ensemble maintenant pour construire demain dans notre commune et sur notre territoire.

Ces 4 pages viennent vous donner des échos de notre action d'élus :

- actions de consensus quand les situations le permettent,
- actions de questionnement pour avoir les informations nécessaires,
- actions d'opposition si les décisions viennent heurter ce qui fait sens dans notre engagement: la défense de l'intérêt général,
- actions d'information et de réflexion pour que la vie municipale soit partagée au plus grand nombre.

Nous continuons de croire qu'il est important de défendre le bien commun et pour le plus grand nombre.

Faire vivre la citoyenneté et la démocratie locale

Quelques éléments du conseil municipal de décembre 2015 Approbation du plan pluriannuel d'investissement de la commune :

Qu'est ce que le plan pluriannuel d'investissement ?

C'est la projection des dépenses d'investissement sur plusieurs années. Actuellement, le PPI est fait sur la durée du mandat, c'est à dire jusqu'en 2020.

Ce qui s'est passé : Au conseil de décembre: Le PPI est porté au vote et annoncé comme étant le travail du groupe majoritaire. Il porte les choix des 19 conseillers de la majorité.

En tant que conseillers de l'opposition, nous revendiquons le droit de participer à son élaboration et de pouvoir donner notre avis sur les différents choix d'investissements. Le conseil municipal ne doit pas fonctionner à 19 mais bien à 23 conseillers municipaux.

Aussi, mis devant le fait accompli, nous avons choisi de nous retirer du vote : **le PPI a été voté à 19 voix.**

Et pourtant, on peut lire dans le magazine ;

Approbation du plan pluriannuel d'investissement de la commune : un travail a été entrepris pour élaborer un plan pluriannuel d'investissement pour les années 2015 2020 :

Le conseil approuve par 23 voix : **Ce qui est faux**

Installation d'une vidéo projection au complexe Fernand Sastre.



Pourquoi ?

Il est constaté des dégradations sur les bâtiments publics.

Aussi, pour répondre à ce problème, il est proposé d'installer des caméras de surveillance autour et dans le complexe Fernand Sastre. Des devis sont apportés.

Cette installation est soumise à une commission départementale qui donne un avis au préfet qui doit accorder ou non le droit d'installer des caméras de surveillance.

Les enregistrements pourront être conservés jusqu'à une durée de 30 jours (durée qui sera revue à la baisse ultérieurement). Le maire est l'autorité habilitée à visionner ces enregistrements.

Au sein de l'AEPM : **il n'est pas question de laisser faire des dégradations.** Cependant un travail de prévention et pas uniquement de répression serait de loin préférable. Des communes connaissant des problèmes similaires, rassemblent les partenaires concernés afin de lutter contre ce problème en le prenant à la base.

Notre vote est le suivant : 3 abstentions et une voix contre.

Il est important pour nous que l'objectif de sécurité publique tienne compte du respect de la vie privée des citoyens.

Du côté du restaurant scolaire

La restauration scolaire est assurée par les services municipaux et un prestataire « Ansamble ». La cuisine est faite sur place dans la cuisine du restaurant scolaire.

La convention de services avec le prestataire actuel arrive à échéance. Aussi un travail a été engagé avec la commission des « affaires scolaires » et les représentants de parents des deux écoles pour préparer un nouveau cahier des charges en vue d'un nouvel appel d'offres.

Le travail de rédaction du nouveau cahier des charges doit être également un moment de réflexion sur le fonctionnement actuel du restaurant scolaire.

En même temps la communauté de communes développe des actions en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- formations des personnels de restauration scolaire
- aide financière à hauteur de 50 % pour l'achat d'un composteur
- mise en relation avec d'autres expériences réalisées dans des communes de la CCEG...

Dans ce contexte, la commission « environnement » de Petit-Mars se pose très sérieusement la question de la mise en place d'un composteur pour récupérer les bio déchets du restaurant scolaire : présentation de cet équipement à la commission environnement et à la commission « affaires scolaires » par une chargée de mission de la CCEG.

Actuellement, les bio-déchets sont récupérés et envoyés dans une usine de méthanisation à Issé.

Les personnels de la restauration et les enfants sont déjà habitués à trier les déchets.

En tant qu'AEPM, nous pensons qu'il faut aller plus loin dans la prise en compte des déchets alimentaires. La mise en place d'un composteur est une porte d'entrée pour une réflexion d'ensemble sur le fonctionnement de la restauration :

- comment mieux lutter contre le gaspillage alimentaire ?
- comment favoriser un changement de comportement chez les enfants ?
- comment améliorer le temps du repas ?
- quelles transformations faut-il apporter ?



Nous sommes conscients que ces questions ne peuvent pas être résolues dans la précipitation. Mais néanmoins, nous pensons qu'il s'agit d'une opportunité à saisir pour améliorer la restauration scolaire.

Nous continuerons de porter cette réflexion pour le bien des enfants et dans le respect des personnels de la restauration.

Vote du budget au conseil municipal du 25 mars

Comptes 2015

- On nous présente des recettes de fonctionnement en 2015 en net recul : -6 % entre 2014 et 2015.

Or les chiffres n'ont pas bougé si l'on regarde le budget de près: une

vente exceptionnelle en 2014 était venue gonfler les chiffres. Les recettes sont restées les mêmes.

Budget 2016

Nous avons voté contre la proposition de budget 2016 pour les raisons suivantes :

1- Contre une hausse des impôts (1% sur la taxe d'habitation ; 1,5 % pour la taxe foncière alors que la hausse du coût de la vie est de 0,2 %.



Pour rappel :

- Il y a déjà eu une augmentation l'année dernière
 - Pas d'augmentation d'impôts à la Communauté de Communes
 - Engagement du Conseil Départemental à ne pas augmenter les impôts durant toute la mandature
- 2- Contre les choix qui sont faits: la priorité est donnée à l'investissement
- 3- A cause du manque de concertation: (Conseil Municipal du mois de décembre 2015 : choix d'investissement faits au sein du groupe majoritaire avec 19 conseillers, et qui n'ont pas été discutés par l'ensemble des conseillers municipaux).

On entend partout : les dotations de l'état sont à la baisse. **C'est vrai. Mais parle-t-on des nouveaux mécanismes d'ajustement qui sont mis en oeuvre: l'impact sur les finances de notre commune est donc bien moindre qu'annoncé, et c'est tant mieux.** La réflexion budgétaire montre que le budget est largement excédentaire en fonctionnement et qu'une partie de cet excédent viendra abonder le budget investissement.

Commission transport

Siégeant à la CCEG à la commission transport, nous avons maintenant pris l'habitude d'apprendre les décisions de notre commune lors de ces réunions.

Pourtant, sur le sujet transport LILA à la demande, (augmenter d'une demi-journée sur la semaine, le service LILA à la demande) le président de la commission a proposé ceci lors de la commission du 15 octobre (extrait du CR) :

«Monsieur le maire propose que chaque commune échange en interne sur la demi-journée à préférer, puis de rééchanger sur le sujet en décembre ». La décision de la commune sera ensuite rapportée à la CCEG lors de la commission transport.

Or à cette commission transport, on apprend que Petit Mars a déjà choisi sa demi journée.

Au conseil municipal qui suit, on informe que la demi journée supplémentaire est le jeudi après midi.

Question posée au conseil municipal ?

Quand cette décision a-t-elle été prise ? En tant que participant à la commission transport de la CCEG et conseiller municipal de Petit-mars, on n'a pas eu l'occasion de donner un avis. On me répond que cette décision a bien été débattue, mais au sein du groupe majoritaire.

Entendons par là, que le Conseil Municipal se réduit aux personnes du groupe majoritaire !

On s'étonne : la réponse est la suivante : « nous, on avance ».

A la date du 16 mars, la décision n'a pas encore été prise à la communauté de communes. Pourquoi tant de précipitation ? Il y avait bien le temps de la concertation.



Notre participation



Commissions municipales			
Finances	Urbanisme	Seniors	Voirie
Mme Mondain	Mr Maheux	Mme Cadet	Mr Maheux
Affaires scolaires	Affaires sociales	CMJ	Commerce local
Mme Mondain	Mme Mondain	Mr Larcher	Mr Larcher
Enfance jeunesse	Patrimoine local	Communication	Environnement
Mme Cadet	Mr Larcher	Mr Larcher	Mr Larcher
Vie associative			
Mme Cadet			
Commissions Extra-municipales			
Aménagement du bourg	Arbre de Noël	Restaurant scolaire	
Mr Maheux	Mme Mondain	Mme Mondain	
Commissions communautaires			
Transport	Amélioration de l'action publique	Syndicat d'exploitation du service public d'élimination des déchets	
Mr Maheux	Mme Mondain	Mme Mondain	

CCEG déchets

Lors d'un conseil municipal, un élu AEPM a été vivement interpellé pour s'expliquer sur son vote, au motif qu'il n'avait pas voté comme les autres conseillers de Petit-Mars à la CCEG.

- chaque conseiller n'est-il pas responsable de ses choix et de ses votes ?

Mais de quoi s'agissait il ?

Vous avez dû lire dans le journal que la CCEG faisait une étude pour une réorganisation de la collecte des déchets:

- passage à une collecte en C 0,5, c'est à dire une fois tous les 15 jours pour les ordures ménagères au lieu d'une collecte hebdomadaire

- réflexion sur la collecte en sacs jaunes : quels contenants ?

Il s'agit d'une étude afin d'estimer toutes les conséquences de ces modifications.

Cette étude a été validée par une bonne majorité en Conseil Communautaire.

Nous avons approuvé cette décision communautaire en votant pour l'étude car cette décision va dans le bon sens.

La participation aux commissions

On nous explique très régulièrement que les commissions sont des lieux d'échanges et de travail. Mais pour certaines commissions municipales cela est loin d'être le cas :

- pas de documents de travail à lire avant pour préparer,
- temps de réunions très courts, ce qui ne permet pas d'échanges,
- invitation à une commission, arrivée après la date de la dite réunion.

Convention pour l'installation d'équipement de télérelevé de GRDF

Le 19 février, le conseil municipal devait prendre position sur la mise en place des concentrateurs sur l'église et le complexe sportif. Le conseil municipal « Approuve » les termes de la convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur le périmètre de la commune des équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique. Cette proposition de délibération avait été repoussée pour cause de divergence au sein du conseil ; plusieurs élus ne souhaitant pas l'installation des concentrateurs sur notre commune. Une réunion extraordinaire du conseil s'était tenue le 25 janvier en présence d'un représentant de GRDF pour nous démontrer les « bienfaits » de ce compteur Gazpar.

Nous avons donc voté contre l'installation de « concentrateurs » sur les bâtiments de notre commune.

Quelques éléments techniques :

Tout d'abord comment ce nouveau compteur Gazpar peut envoyer ces informations ? Selon GRDF : « tout simplement et sans aucun risque, les informations émises par le compteur sont captées par un concentrateur (antenne) placé sur un ou plusieurs points hauts de la commune », Pour que GRDF puisse installer les concentrateurs, il lui faut l'autorisation de la municipalité. C'est pourquoi, nous avons été amenés à voter. Cette installation suscite des interrogations sur un impact sanitaire et une intrusion dans le quotidien des usagers.

La multiplication des ondes présente un risque sanitaire majeur pour toute la population utilisatrice ou pas de ces compteurs Gazpar. On a tous autour de soi de plus en plus de personnes malades. Ces maladies seraient éventuellement dues aux ondes comme imputée : Acouphène, Alzheimer, Parkinson, troubles cognitifs... Qu'en sera-t-il pour les futures générations. Mais dans un avenir proche, arrive également un autre compteur communicant : LINKY. Ce compteur sera mis en place au fur et à mesure par ERDF. Il est beaucoup plus nocif car au travers du compteur « LINKY », ERDF envoie des signaux (radio fréquences) par le réseau de câbles de votre logement pour capter les informations, technologie CPL (courant porteur en ligne) et ainsi récupérer beaucoup d'informations sur votre façon de vivre et d'utiliser l'électricité. En transformant un réseau électrique en un réseau informatique, Linky ouvre la voie au hacking : « Un pirate peut intercepter les données recueillies par Linky et faire augmenter la facture d'un tiers puis baisser la sienne », avance Robin des Toits. Le système pourrait également faciliter les cambriolages puisqu'un pirate pourrait assimiler l'absence d'activité électrique prolongée à un départ en vacances.

Revenons sur la question des économies pour les usagers du futur compteur « GAZPAR ». GRDF annonce des économies substantielles grâce à la visibilité au quotidien de notre consommation. À qui veut-on faire avaler la couleuvre ? Si des sociétés comme GRDF ou ERDF veulent que nous fassions des économies, il leur suffirait de nous aider financièrement à la mise en place ou au remplacement d'isolation, de changer des fenêtres vétustes etc.

Il n'en est rien. Ce qui intéresse ces sociétés, c'est de supprimer les emplois des personnes en charge de relever les compteurs, mais surtout de connaître nos habitudes de consommations pour mieux altérer nos libertés : procédé intrusif.

Pour plus de renseignements, allez sur le site de l'AEPM vous y trouverez de nombreuses informations.

Marie-France Cadet, Thierry Larcher,
Christian Maheux, Régine Mondain



Pour nous contacter : agir.petit.mars@free.fr

<http://agir.petit.mars.free.fr>